

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 4 décembre 2023 portant désignation au comité ministériel restreint de déontologie

NOR : ECOP2333153S

La Secrétaire générale des ministères économiques et financiers,

Vu les articles L. 121-1 et suivants du code général de la fonction publique et notamment les articles L. 123-8, L. 124-4 et L. 124-7 ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique et notamment son article 7-1,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés membres du comité ministériel restreint de déontologie, en accord avec le référent déontologue ministériel qui le préside :

- en tant que représentant du secrétariat général des ministères économiques et financiers et vice-président du comité : M. Franck-Marie SCHOUMACKER;
- en tant que représentant de la direction des affaires juridiques : M. Emmanuel MEYER ;
- en tant que représentant d'une direction à réseau : M. Stéphane COURTIN ;
- en tant que représentant d'une direction d'administration centrale : M. Martin GUESDON.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 décembre 2023

La Secrétaire générale

Anne BLONDY - TOURET